



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 MAI, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 MAI 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Sylvère FAURE, Aurélie CHANAS, Jessica GIRAUD, Pascal MATHIEU, Elodie MICHALET, Marie-Hélène CROZAT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Pascale DESSUS (procuration à C. VIENNOT)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : F. GUTEKUNZT, R. FOULHOUX, Clément GIRAUD, Christine RICHIOUD-BEDDAR, Sylvère FAURE

PARTICIPAIT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Jean-François JAFFUEL est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 11 avril 2024

Le compte rendu du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - FINANCES :

2-1 Délibération n°20.2024 fixant le prix du livre «Charmes notre village »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la municipalité de réimprimer le livre « Charmes notre village » écrit par Marie GINOT-GONNET.

Il a donc été procédé à la réédition de 100 exemplaires sous un nouveau format. S'agissant d'un livre sur le patrimoine, elle propose de fixer le prix à 23 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
Par 11 voix POUR

- Autorise la dépense
 - fixe le prix du livre à 23 €
- Dit que la recette sur les ventes sera inscrite au chapitre 70 section fonctionnement

2.2 – Le syndicat des eaux de l’herbasse a transmis un devis de réparation et de remplacement sur les bornes à incendie existantes. Cette dépense d’un montant de 13 000 € n’étant pas prévue au budget primitif, il convient de procéder à une décision modificative par un virement de crédits supplémentaires.
Accord du conseil par 10 voix POUR

3 - AFFAIRES SCOLAIRES :

3.1- Délibération n° 18-2024 : tarif cantine et garderie rentrée 2024

Madame le Maire expose ce qui suit :

La conjoncture a pour conséquence une hausse des coûts de fonctionnement, notamment pour la restauration scolaire.

L’augmentation du prix des denrées alimentaires, de l’électricité, du gaz et les augmentations salariales imposées font que le prix de revient est en constante évolution.

Confronté à l’augmentation générale et mécanique des coûts de fonctionnement, sans recettes supplémentaires de l’Etat, il convient de revoir les prix appliqués pour les services facultatifs rendus par la collectivité.

La nouvelle tarification prendra effet au 26 août 2024 pour la rentrée de septembre 2024.

La nouvelle tarification des services extra-scolaires proposée est la suivante :

CANTINE SCOLAIRE	
Prix du repas pour les élèves habitants Charmes et Bathernay	4,70 €
Prix du repas pour les élèves (extérieurs)	5.00 €
Prix du repas pour les communes desservis par le restaurant :	
Repas emporté sur Montchenu	4,60 €
Repas emporté sur St Christophe et le Laris	4,80 €

GARDERIE PERISCOLAIRE	
Horaire du matin :	
Garderie de 7h15 à 8h15	2,60 €
Garderie de 7h30 à 8h15	1,95 €
Garderie de 7h45 à 8h15	1,35 €
Horaire du soir :	
Garderie jusqu'à 17h15	1,35 €
Garderie jusqu'à 17h45	2,60 €
Garderie jusqu'à 18h15	3,85 €

Le tarif relatif aux pénalités de non-réservation et le prix du repas enseignant restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve la nouvelle tarification proposée ci-dessus à compter du 26 août 2024 pour la cantine et la garderie.

2.2 – restauration scolaire :

Au vu de la hausse des effectifs sur le service de restauration, il convient de réfléchir à l'embauche d'un agent supplémentaire pour 1 h / jour afin d'assurer la surveillance durant la pause méridienne en lieu et place des agents techniques.

Il est décidé de faire appel à la MJC pour une mise à disposition de personnel.

4 – URBANISME

4.1 - Délibération n° 19-2024 – Acquisition parcelle MOREL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle de terrain cadastré section C N° 362 et 364 appartenant à M. MOREL Roger (voir pan joint) pour les besoins de fonctionnement du camping.

Madame le Maire rappelle au conseil que ces parcelles sont constituées en partie d'une zone boisée (partie b) et le restant (partie a) est mise en fermage auprès d'un agriculteur de la commune par le propriétaire.

Le cabinet DMN a été mandaté afin de déterminer la superficie après division de parcelle qui sera acquise par la commune soit au total 21 ares 76 centiares.

L'acquisition se ferait pour un montant de 1500 € l'hectare soit la somme de 326.40 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré

Par 11 voix POUR

- Accepte l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.
- autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition avec le propriétaire et tous les actes afférents à cette affaire.
- les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal 2024 : investissement Chapitre 21

4.2 – PLU

Madame le Maie informe le conseil municipal que l'enquête publique relative à la modification du PLU s'est terminée ce jour. Le commissaire enquêteur doit remettre son rapport sous quinzaine au Préfet.

5 – ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de se positionner sur l'achat ou la location d'un véhicule utilitaire électrique.

Le prix en location est de 458 euros HT sur une durée de 60 mois et 62 000 kms.

Le coût à l'achat est de 32 694 € ht.

Après discussion, le conseil municipal décide par 10 voix POUR la location en remplacement du véhicule actuel.

6 – BATIMENT :

6.1 – chaufferie bois :

Les travaux sur la chaufferie bois avancent bien. Il est prévu une mise en service et une inauguration pour fin septembre.

7 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

7.1 – Environnement :

Compte rendu de la commission environnement pour la mise en place du marché de printemps le 1^{er} juin

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire a participé à la cérémonie pour la remise de prix de l'académie delphinale 2023 aux propriétaires du château.
- Prévoir les enrobés sur différents points de la commune.

SEANCE LEVEE A 23h00
Prochain conseil le 11 juin à 20 h.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'DE CHARMES-SUR-HERBASSE', 'R.F.', and '26 (Drôme)'. To the right of the seal is another handwritten signature.